

AA/I/ 10  
ORIGINAL:  
23 mai 1964

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

## CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE DE STOCKHOLM, 1967 DIPLOMATIC CONFERENCE OF STOCKHOLM, 1967

GROUPE DE TRAVAIL: ARRANGEMENT ADMINISTRATIF (Genève, 20-26 mai 1964)  
WORKING PARTY ON AN ADMINISTRATIVE AGREEMENT (Geneva, May 20 to 26, 1964)

### TROISIEME LISTE D'AMENDEMENTS POSSIBLES AU PROJET D'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF

---

(AA/I/3)

CONTENU

- Amendements à l'Article 11
- Amendements à l'Article 12

ARTICLE 11

INDEPENDANCE DES CONVENTIONS  
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Par. (1) (Sans changement)

Par. (2) (à biffer)

Par. (3) L'administration des Conventions et Arrangements précités est confiée à l'Organisation. Le secrétariat des assemblées générales des différentes Unions et de leurs Comités et autres organes est assuré par le Secrétariat.

(LA QUESTION DE L'APPLICATION DE LA PRESENTE DISPOSITION EN CE QUI CONCERNE LA CONVENTION DE ROME ET LA CONVENTION DES OBTENTIONS VEGETALES EST RESERVEE EN ATTENDANT LES RESULTATS DES CONSULTATIONS QUI DEVRONT AVOIR LIEU AVEC LES GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS INTERESSES.)

ARTICLE 12

REVISION DES CONVENTIONS, ARRANGEMENTS ET TRAITES

Par. (1) (Sans changement)

Par. (2) (à biffer: (i) dans la première phrase, le mot "techniques".  
(ii) dans la deuxième phrase, le mot "technique".  
(iii) la troisième phrase, dans sa totalité.)